

---

**Séance du 22/09/2025**

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée le 15 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Annie Traullé, 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 11

**Votants:**

**Sont présents:** Valérie BEAUVISAGE, Philippe DERVAUX, Christian DUCHEMIN, Pascal DUVAUCHELLE, Jérôme FONTAINE, Danièle HOUDANT, Séverine LECUYER, Sylvie LOUIS, Annie TRAULLÉ, Bruno VANDENBUSSCHE

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** James HECQUET

**Secrétaire de séance:** Danièle HOUDANT

---

**Procès verbal**

La séance étant ouverte,

**Objet : Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 02 juin 2025.

**Désignation du secrétaire de séance**

Madame Danièle HOUDANT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La présidente de séance apporte des précisions sur les questions soulevées lors du dernier conseil municipal :

- Maisons fleuries : les 20 premiers lauréats seront récompensés lors de la cérémonie du 11 novembre, au lieu de 30 précédemment.

**Gestion communale**

1. Mme Traullé informe l'assemblée que l'état de santé de M Hecquet ne lui permet plus d'assurer ses fonctions de Maire. M Hecquet n'a pas géré les dossiers de la mairie depuis la fin février 2025.

Les services de la sous-préfecture ont relayé les informations transmises par le ministère à Mme Traullé : une mesure d'habilitation familiale a été prononcée par jugement en date du 12/06/2025 pour une durée de 120 mois.

Par ailleurs, l'article L.2122-17 du CGCT dispose que l'altération de l'état de santé physique et/ou psychique du maire peut constituer une cause d'empêchement d'exercer ses fonctions.

Eu égard à ce qui précède, Mme Traullé propose qu'une réunion soit organisée rapidement afin d'acter le remplacement du maire empêché. Le suppléant sera désigné dans l'ordre du tableau après acceptation. Le Maire sera alors remplacé dans la plénitude de ses fonctions.

2. Élections mars 2026 : Mme Traullé demande aux membres présents s'ils souhaitent se présenter aux prochaines élections municipales. Réponses positives de MM et Mmes BEAUVISAGE Valérie, DERVAUX Philippe, DUCHEMIN Christian, HOUDANT Danièle, LÉCUYER Séverine, LOUIS Sylvie, TRAUILLÉ Annie, VANDENBUSSCHE Bruno.

Mme Traullé rappelle que le mode de scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants est désormais un scrutin de liste paritaire. Le nombre de conseillers à élire est toujours fixé à 11. Le conseil municipal sera cependant réputé complet après les élections municipales s'il compte au moins 9 conseillers.

### **Logements communaux**

1. 7 place de la mairie : Mme Traullé informe l'assemblée que les locataires ont donné leur préavis en date du 4 septembre dernier. Elle propose de constituer une commission « Logements », qui pourra entre autres statuer sur le choix des nouveaux locataires. Actuellement 3 candidatures ont été déposées en mairie.

L'état des lieux sera confié à une entreprise compétente.

2. 3 place de la mairie : les fissures sur l'abri situé dans la cour nécessitent une réparation, des étais ayant été mis en place dans l'attente d'une intervention. M Debris, maçon de Neufmoulin sera sollicité pour établir un devis.

### **Délibération n° DE 010 2025 – Fête locale : subvention complémentaire**

La présidente de séance rappelle à l'assemblée qu'une subvention de 1500 € a été versée à l'Amicale Sport et Loisirs dans le cadre de l'organisation de la fête locale (délibération DE\_008\_2025 du 02/06/2025). L'association lui a présenté l'état des dépenses, au vu duquel elle propose qu'une subvention complémentaire de 400 € soit versée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseil municipal 22 septembre 2025

- approuve le versement d'une subvention complémentaire de 400 € à l'Amicale Sport et Loisirs de Coulouvillers,
- dit que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du BP 2025.

### **Délibération n° DE 011 2025 – Gestion des concessions au cimetière communal**

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la Législation Funéraire,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-13 à L.2223-18 et R.2223-10 à R.2223-23,  
 Vu la délibération 2017-26 du 27/06/2017 fixant le tarif pour le columbarium du cimetière de Coulouvillers,

La Présidente de séance expose ce qui suit :

\* Aucun tarif n'est fixé concernant les concessions au cimetière communal.

Compte-tenu de la réglementation et du coût croissant de l'entretien du cimetière, il convient de fixer le prix des concessions.

Une étude comparative avec les communes avoisinantes a été menée, sur laquelle la proposition de tarification est basée.

Les durées des concessions sont de 30 ans, 50 ans et perpétuelles selon les communes.

Il en ressort que :

\* La tarification pour le columbarium date de 2017 et les cavurnes sont facturées au prix de 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** la tarification des concessions pour les tombes comme suit :

Durée	Prix au m2	Caveau simple 3,75 m2	Caveau double 6,25 m2	Caveau triple 8,75 m2
<b>perpétuelle</b>	<b>32 €</b>	<b>120</b>	<b>200</b>	<b>280</b>

- **DIT** que la tarification des cavurnes est inchangée :

Durée	Prix pour 1 cavurne
<b>perpétuelle</b>	<b>500 €</b>

- **ACTE** l'agrandissement de la zone C "columbarium"
- **DÉCIDE** que les personnes souhaitant une concession au cimetière émettront une demande de réservation auprès de la mairie.
- **DIT** que le concessionnaire devra s'attacher à entretenir et préserver durablement l'aspect et la solidité du monument qu'il érigera sur la concession.

Conseil municipal 22 septembre 2025

Par ailleurs, M Pascal Duvauchelle suggère que la haie qui a été plantée le long de la rue soit décalée d'un mètre afin qu'elle soit préservée lors du passage d'engins larges. L'avis du gérant des Pépinières Créte sera sollicité.

## **Projets communaux**

La présidente de séance rappelle les projets comme suit :

### 1. Salle des fêtes :

- ⇒ un bilan architectural, technique et sanitaire a été réalisé en 2023 par M Brassart, architecte, avec priorisation des travaux à effectuer. Le montant global de la restauration est estimé à 390 000 € HT, maîtrise d'œuvre incluse.
- ⇒ Mme Traullé explique par ailleurs que l'installation d'assainissement nécessite des travaux d'urgence en raison de débordements récurrents.
- ⇒ Il est urgent de remettre la chaîne qui fermait la barrière du haut du terrain.
- ⇒ Un dispositif de limitation des décibels serait nécessaire.

### 2. Sécurisation de la RD925 :

- ⇒ Trottoirs : un devis de 120 760 € HT avait été établi par l'entreprise TPB en 2024 pour l'aménagement des trottoirs de la route d'Abbeville. Le dossier avait été remis à EVIA pour une mission de maîtrise d'œuvre.
- ⇒ Feux récompense : la FDE a proposé une convention en 2024 portant le montant de 40 565 € TTC pour l'installation de 2 feux récompense route d'Abbeville. La participation communale était établie à 25 553 €.
- ⇒ L'installation de ralentisseurs de type dos d'âne sera étudiée.

NB – Les travaux seront soumis à l'avis du Département.

### 3. Eglises :

- ⇒ L'église de Coulouvillers a fait l'objet d'un bilan sanitaire complet réalisé en 2021 par M Pascal Brassart, incluant la restauration des maçonneries, la gestion des eaux pluviales, la pose de protections grillagées, la mise aux normes de l'électricité et de la sécurité incendie...

Pour mémoire, la toiture a été entièrement rénovée par l'entreprise Éric Brailly en 2021 suite à ce diagnostic.

- ⇒ Chapelle Saint-Gervais : la toiture nécessite une restauration, dont le coût a été estimé à 41 100 € HT par l'entreprise Éric Brailly (devis établi en 2023).

Monsieur Brassart a été sollicité début 2024 pour la réalisation d'un bilan sanitaire. Sa proposition s'élève à 3 950 € HT.

⇒ Eglise d'Hanchy : la destination reste à étudier pour cette église désacralisée.

4. Tableau « Christ aux liens » : deux restauratrices ont remis leurs offres. Il est acté que l'Eglise est cependant trop humide pour remettre un tableau restauré. Le projet est ajourné.

### **Arbre de Noël**

- Colis des aînés : la commande a été passée auprès des Serres du Plouy.
- Jouets pour les enfants en primaire : le montant est établi à 25 € par enfant.

### **Employés communaux : contrat agent technique**

Le contrat de M Jean-Jacques Nourry a été renouvelé au 19/09/2025 pour 3 ans.

Etant acté que l'entretien des espaces verts est devenue une problématique générale, les désherbants autorisés n'étant plus aussi efficaces que ceux utilisés auparavant, une réflexion est ouverte sur les alternatives : chalumeau, pulvérisation de vinaigre + gros sel, sel de déneigement...

Matériel : un inventaire du matériel sera effectué afin de compléter ou remplacer l'équipement actuel. Un devis pour la barre de coupe de la tondeuse est demandé, ainsi que pour une brosse pour la débroussailleuse.

Accompagnement : M Christian Duchemin est désigné « tuteur » de l'agent communal afin de gérer le planning, l'organisation (priorités à établir).

Un contrat pourra être proposé en accroissement d'activité saisonnier au printemps prochain.

### **Délibération n° DE 012 2025 – Achat d'une parcelle : signature de l'acte**

La Présidente de séance rappelle la délibération DE\_010\_2024 du 13/05/2024 par laquelle le conseil municipal avait acté le projet d'acquisition de la parcelle C151 pour l'euro symbolique, ainsi que le transfert du bail entre le SIAEP de la région de Coulouvillers et TOTEM à la commune de Coulouvillers.

Elle précise que la signature de l'acte chez le notaire était prévue le 18/02/2025, mais M James Hecquet, dûment autorisé par la délibération visée ci-dessus, n'avait pas pu honorer le rendez-vous.

Elle ajoute que le bail avec TOTEM a été signé électroniquement par Monsieur Hecquet en date du 19/02/2025.

Conseil municipal 22 septembre 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Mme Annie Traullé, en sa qualité de 1ère adjointe agissant pour le Maire empêché, à signer l'acte chez Maître Frigul.
- autorise Mme Annie Traullé à signer tout autre document permettant la mise en œuvre de ce dossier.

### **Questions diverses**

- Illuminations de Noël : toutes les idées sont bienvenues.
- Le poteau face au 574 Grande rue à Hanchy penche toujours.
- Logement 1 place du 11 novembre : le chauffe-eau est HS, un devis a été validé auprès de la société Derusmes qui interviendra très rapidement.
- Numeric'Aid : un service gratuit est proposé aux habitants de la Somme pour un accompagnement dans les domaines de la vie quotidienne (achat et prise en main d'un équipement, remboursements santé, réseaux sociaux, etc.). L'information sera insérée dans le prochain bulletin et sur le site communal.

La séance est levée à 20h.

Président de séance

Secrétaire de séance